

Code criminel

serait d'accord, à l'unanimité, pour faire franchir l'étape du comité plénier et de la troisième lecture au S-10 maintenant au lieu de l'envoyer au comité permanent. Tous les partis se sont déjà entendus là-dessus. Le leader à la Chambre de l'opposition officielle et celui du Nouveau parti démocratique sont d'accord, semble-t-il. Monsieur le Président, je crois que vous trouverez tout le monde d'accord pour faire subir dès maintenant les étapes du comité plénier et de la troisième lecture à ce projet de loi.

• (1700)

Le président suppléant (M. Guilbault): La présidence hésite un peu car la Chambre vient d'adopter une motion pour renvoyer le projet de loi au comité permanent des projets de loi privés en général et du Règlement. Mais elle peut toujours revenir sur sa décision. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, il est vrai que les trois leaders à la Chambre ont déjà discuté de cette question. En ce qui nous concerne, nous sommes effectivement d'accord pour qu'on fasse franchir au projet de loi en question l'étape du comité plénier et pour qu'on l'adopte en troisième lecture aujourd'hui.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2^e fois et étudié en comité. Rapport est fait du projet de loi qui est lu pour la 3^e fois et adopté.)

PROJETS DE LOI PUBLICS

[Traduction]

Le président suppléant (M. Guilbault): Y a-t-il consentement unanime pour que tous les articles précédant la motion n° 62 restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Arnold Malone (Crowfoot) propose: Que le projet de loi C-229, tendant à modifier le Code criminel (conduite en état d'ébriété), soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur le Président, je crois que la conduite en état d'ébriété est notre problème le plus pressant actuellement. C'est un problème grave que personne n'ignore. Mais nous ne savons pas encore jusqu'à quel point il est répandu. On dit que 25 p. 100 des personnes qui prennent le volant le soir ou la nuit ont consommé de l'alcool. Ce pourcentage grimpe à 40 entre minuit et 3 heures en fin de semaine. On estime que, chaque année, les Canadiens déboursent environ 2 milliards et demi de dollars pour soins médicaux, dommages matériels et absentéisme au travail ou à l'école. Trop souvent, des personnes en état d'ébriété avancée au point d'être incapables de s'exprimer clairement et de marcher droit prennent le volant d'une voiture de 5,000 livres qu'ils conduisent à 60 milles à l'heure sur des voies publiques, menaçant ainsi la vie de toute personne sur leur passage.

Quel sort est réservé aux hommes, aux femmes et aux enfants victimes innocentes de conducteurs en état d'ébriété? Chaque jour au Canada, monsieur le Président, 400 personnes sont condamnées pour conduite en état d'ébriété. Chaque année au Canada, 14 millions de personnes parcourent 9 millions de milles en automobile. Fait à noter, 850,000 de ces 14 millions de conducteurs ont des accidents chaque année.

Qui plus est, monsieur le Président, la moitié des accidents mortels de la route sont causés par des conducteurs en état d'ébriété. Voilà pourquoi il faut alerter l'opinion publique dans tout le pays à ce propos. Monsieur le Président, les conducteurs en état d'ébriété tuent 2,500 Canadiens chaque année. C'est bien assez pour que nous admettions que le problème est très grave.

D'ailleurs, les Américains sont aux prises avec le même problème que nous. Les Canadiens étant dix fois moins nombreux que les Américains, les données des deux pays sont, toutes proportions gardées, identiques. Autrement dit, notre consommation d'alcool et le nombre d'accidents ont une certaine similarité avec ceux des Américains. Depuis 10 ans, les conducteurs américains en état d'ébriété ont entraîné des frais de l'ordre de 21 à 24 milliards de dollars. Au cours de la même période, 250,000 personnes ont été tuées dans des accidents de la route ou par des conducteurs en état d'ébriété.

Voici un exemple qui illustre la gravité du problème. De 1973 à 1978, le nombre de Canadiens tués par des conducteurs en état d'ébriété est égal au nombre de soldats canadiens morts au cours de la Seconde Guerre mondiale. Aux États-Unis, au cours de n'importe quelle période de deux ans depuis dix ans, le nombre de personnes tuées sur les routes est égal au nombre total de victimes de la guerre du Vietnam. Voilà pourquoi nous disons que la conduite en état d'ébriété est devenue un problème social en Amérique du Nord.

• (1710)

Aux États-Unis, le nombre de conducteurs arrêtés et condamnés pour conduite en état d'ébriété se situe entre un sur 500 et un sur 2,000. Plus de la moitié des conducteurs américains responsables d'accidents mortels avaient plus du double de la quantité d'alcool permise dans le sang. Une étude faite en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et dans l'Île-du-Prince-Édouard a révélé que, entre 1973 et 1978, 11,500 personnes ont perdu la vie dans des accidents de la route et, dans 42½ p. 100 de ces cas, un conducteur avait consommé de l'alcool. Monsieur le Président, réfléchissez à ce que je viens de dire: dans 42½ p. 100 des accidents où 11,500 personnes sont mortes, un conducteur avait consommé de l'alcool. Ces données prouvent qu'il est temps de passer à l'action, et c'est justement ce que je propose dans mon projet de loi.

Nous savons tous que notre société doit déclarer la guerre à ceux qui conduisent en état d'ébriété. Il faut aiguïser la conscience sociale de ceux qui s'imaginent qu'il est socialement bien vu de grimper dans une automobile avec l'esprit embrumé par les vapeurs fuligineuses de l'alcool et de s'efforcer de maîtriser un véhicule alors que l'on est incapable de le faire, ce qui témoigne d'une irresponsabilité flagrante. Il faut que la conduite en état d'ébriété devienne inacceptable socialement, monsieur le Président.